

Présidence de M. Yves-André Cavin, président

Membres absents excusés : Susana Carreira ; Jean-Luc Chollet ; Andrea Eggli ; Sarah Frund ; Fabrice Ghelfi ; Claude Grin ; Jacques Pernet ; Elena Torriani.

Membres absents non excusés : Raphaël Abbet ; Stéphanie Pache ; Francis Pittet.

Membre démissionnaire : Martine Auderset.

Membres présents	88
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil en l'Hôtel de Ville.

Le Président

Fait un bref discours d'ouverture de séance.

Adresse ses meilleures félicitations à Mme la Conseillère Sandrine Schlienger pour son mariage.

Annonce et excuse l'absence de M. Olivier Français, Municipal des Travaux (lettre du 19 août 2009).

Informe que les débats du Conseil communal peuvent être suivis dorénavant sur le canal de service de la Ville (appelé « canal météo info », fréquence 711.25 mégahertz sur les téléviseurs traditionnels).

Démissions

de Mme Monique Cosandey (SOC) du Conseil communal (lettre du 14 juillet 2009).

de Mme Martine Auderset (AGT !) du Conseil communal (lettre du 28 août 2009)

Communication du secrétariat du Conseil

La secrétaire du Conseil donne lecture de l'extrait du procès-verbal de la séance de transmission des pouvoirs entre les Bureaux du Conseil communal pour les années 2008-2009 et 2009-2010.

Donne l'organisation de la Commission permanente de gestion pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Donne l'organisation de la Commission permanente des finances pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Donne l'organisation de la Commission permanente de politique régionale pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Lettre

du Comité d'organisation de la World Gymnastrada Lausanne 2011 qui adresse ses plus sincères remerciements pour la confiance que le Conseil communal lui a témoignée en acceptant le préavis municipal 2009/17 (aide financière – lettre du 11 août 2009).

Lettre

de la Municipalité (27 août 2009) demandant l'urgence pour les points :

- R 10 Préavis 2009/13 Maison du sport international ;
- R 11 Préavis 2009/18 Société coopérative Cité-Derrière ;
- R 13 Préavis 2009/21 Plan partiel d'affectation Chalet-à-Gobet.

**Communications
municipales**

- 25 juin 2009 : Diffusion des documents destinés au Conseil communal sous forme de fichiers informatiques.
- 25 juin 2009 : Diffusion des notes de séance des commissions ad hoc du Conseil communal.
- 29 juin 2009 : Crédit-cadre III (2006-2009) – évolution.
- 3 juillet 2009 : Résolution déposée par Mme Françoise Longchamp, suite à la réponse municipale à son interpellation intitulée : « Face à l'augmentation de l'ivresse chez certains jeunes, quelles mesures la Direction de la police entend-elle prendre ? ».
- 3 juillet 2009 : Modification des statuts de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise.
- 3 juillet 2009 : Réponse à la question écrite n° 72 de MM. Jean-Charles Bettens et Pierre-Antoine Hildbrand sur les pratiques de la Ville lorsque ses employés sont injuriés, menacés ou agressés.
- 9 juillet 2009 : Convention d'expropriation de terrains de la Ville de Lausanne suite à l'éboulement d'une lave torrentielle du Torrent Sec en aval du barrage de Lavey et aux travaux de réhabilitation consécutifs des rives du

Rhône.

- 20 juillet 2009 : Réponse à la question écrite n° 70 de M. Fabrice Ghelfi « Les administrations malines utilisent une essence plus propre ».
- 27 juillet 2009 : Mise en œuvre du plan de mobilité de l'administration communale.
- 3 août 2009 : Nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts. Recherche et propositions de sites pour accueillir le nouveau musée. Ouverture d'un compte d'attente.
- 3 août 2009 : Réponse à la question écrite n°74 de M. Vincent Rossi « Quels liens entre le standard Bâtiments 2008 et Lausanne ? ».
- 17 août 2009 : Ouverture d'un compte d'attente de 240'000 francs pour la participation à la deuxième phase du projet AGEPP de géothermie profonde à Lavey.
- 17 août 2009 : Réponse à la question écrite n° 73 de M. Françoise Huguenet « Ouverture au public du jardin de circulation de la Vallée de la Jeunesse ».
- 17 août 2009 : Réponse à la question écrite n° 75 de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Vins de la Ville ».

Question écrite
Dépôt

de M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : « Directions d'entreprises et conseils d'administration ».

Motion
Dépôt

de M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : « Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la 'société à 2000 Watts' ».

Interpellation
Dépôt

de M. Philippe Jacquat (LE) : « Pourquoi Lausanne bétonne-t-elle ses forêts ? ».

Interpellation
Dépôt

de M. Pierre Santschi : « Vote des Suisses de l'étranger par Internet : quelle application informatique et quelles conséquences pour Lausanne ? ».

L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau du Conseil communal.

Questions orales

- I. M. Jean-Charles Bettens (SOC) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- II. M. Axel Marion (LE) ; Mme Silvia Zamora, directrice de Culture, logement et patrimoine (CLP).
- III. M. David Payot (AGT !) ; Mme Silvia Zamora, directrice de Culture, logement et patrimoine.
- IV. M. Alain Hubler (AGT !) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- V. Mme Isabelle Truan (LE); M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des sports et M. Daniel Brélaz.

Préavis n° 2009/13

Maison du Sport International. Extension du droit distinct et permanent de superficie. Octroi de la garantie du service de la dette.

Rapporteur : M. Jean-Luc Chollet (UDC)

[remplacé à la tribune par M. Claude Mettraux (LE)]

Discussion

Martine Fiora-Guttmann (LE) ; Jean-Marie Chautems (SOC).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité moins 2 abstentions, **accepte** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'étendre la surface du droit distinct N° 20'187 en faveur de la PPE parcelles N° 20'187-1 à N° 20'187-34 de 417 m² et de porter cette surface à 5'318 m² ;
2. de modifier en conséquence la redevance ;
3. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, le service de la dette pour les emprunts d'un montant maximum de 7 millions de francs à contracter par Maison du Sport International S.A., sous la forme d'un porte-fort ;
4. d'amortir de Fr. 555'700.– la parcelle N° 4729 par la rubrique 3301.330 « Amortissement du patrimoine financier » du budget du Service du logement et des gérances.

Préavis n° 2009/18

Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction de 6 villas jumelles, comprenant au total 18 logements et un parking couvert de 18 places et 7 places extérieures sur la parcelle N° 15097 – Route du Jorat à Montblesson. Constitution d'un droit de superficie.

Rapporteur : M. Giampiero Trezzini (Les Verts)

Discussion

Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) ; Roland Ostermann (Les Verts) ; Philippe Jacquat (LE) ; Giampiero Trezzini (Les Verts) ; Philippe Mivelaz (SOC) ; Laurent Guidetti (SOC) ; Silvia Zamora, directrice de Culture, logement et patrimoine ; Roland Ostermann (Les Verts).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité moins 2 avis contraires et 10 abstentions, **accepte** les conclusions de la commission, soit **décide** :

d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit distinct et permanent de superficie grevant une surface d'environ 5'532 m² de la parcelle N° 15097 sise à la route du Jorat, en faveur de la Société coopérative Cité-Derrière, pour la construction de 18 logements totalisant une surface brute utile d'environ 2'437 m², aux conditions figurant dans le préavis N° 2009/18 de la Municipalité du 8 avril 2009.

Préavis n° 2009/21

**Plan partiel d'affectation « Chalet-à-Gobet »
concernant une fraction des parcelles Nos 15281 et 15755.
Radiation partielle du plan d'extension N° 599 du 28 novembre 1980.
Modification du droit distinct et permanent de superficie
octroyé au Centre équestre lausannois SA.
Octroi d'un cautionnement simple au Centre équestre lausannois SA.
Constitution d'une promesse de droit distinct et permanent de superficie
à la Société vaudoise d'astronomie.**

Rapporteur : M. Jean-François Cachin (LE)

Discussion

Jean-Michel Dolivo (AGT) qui dépose l'amendement suivant ; Jean Tschopp (SOC) ; Charles-Denis Perrin (LE) ; Thérèse de Meuron (LE) ; Silvia Zamora, directrice de Culture, logement et patrimoine (CLP) ; Laurent Guidetti (SOC) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Alain Hubler (AGT) ; Roland Ostermann (Les Verts) ; Philippe Jacquat (LE) ; Thérèse de Meuron (LE) ; Silvia Zamora, directrice CLP.

**Amendement
Dépôt**

A l'art. 8 al. 1 in fine de la modification du droit distinct et permanent de superficie du 19 juillet 1990

Le superficiaire s'engage à mettre sur pied, à la demande du superficiant, des prestations particulières, telles que passeport vacances, camps à prix modérés, etc., dont le coût facturé sera préférentiel pour les Lausannois [*inchangé*]. **Les prix de ces prestations particulières, notamment pour les jeunes et pour l'équithérapie seront fixés d'un**

commun accord avec le superficiant *[nouveau]*.

Le Président ouvre la discussion sur le règlement du plan partiel d'affectation (PPA), chapitre par chapitre, et déclare que si la parole n'est pas demandée, le chapitre est considéré comme adopté.

Discussion sur le règlement du PPA

Chapitre I La parole n'est pas demandée.

Chapitre II Roland Ostermann (Les Verts).

Chapitre III La parole n'est pas demandée.

Au vu de l'amendement déposé en commission, le Président soumet ce chapitre au vote du Conseil.

Le Conseil, à une grande majorité, avec un avis contraire et 6 abstentions, accepte ce chapitre.

Chapitre IV La parole n'est pas demandée.

Chapitre V La parole n'est pas demandée.

Chapitre VI La parole n'est pas demandée.

Chapitre VII La parole n'est pas demandée.

Le Président déclare que le règlement du PPA est adopté.

Il passe maintenant au vote de l'amendement et des conclusions.

Vote sur l'amendement Le Conseil, par 41 oui, 35 non et 10 abstentions, accepte l'amendement déposé par M. Jean-Michel Dolivo (AGT)

Vote sur la conclusion 1 Le Conseil, par 58 oui, 6 non et 20 abstentions, accepte la conclusion 1 amendée.

Vote sur la conclusion 2 Le Conseil, à l'unanimité moins un avis contraire et 10 abstentions, accepte la conclusion 2.

Vote sur la conclusion 3 Le Conseil, à l'unanimité moins 10 abstentions, accepte la conclusion 3.

Vote sur la conclusion 4 Le Conseil, à l'unanimité moins 10 abstentions, accepte la conclusion 4.

Vote sur la conclusion 5

Le Conseil, à l'unanimité moins 10 abstentions, accepte la conclusion 5.

Vote sur la conclusion 6

Le Conseil, à l'unanimité moins un avis contraire et 8 abstentions, accepte la conclusion 6.

Vote sur la conclusion 7

Le Conseil, à l'unanimité moins 10 abstentions, accepte la conclusion 7.

Vote sur les conclusions 8 à 12

Le Conseil, à l'unanimité moins 10 abstentions, accepte les conclusions 8 à 12.

Vote sur la conclusion 13

Le Conseil, à l'unanimité moins 10 abstentions, accepte la conclusion 13.

Le Conseil **accepte** donc les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'adopter, comme fraction du plan général d'affectation, le plan partiel d'affectation « Chalet-à-Gobet » concernant une fraction des parcelles N° 15281 et N° 15755 ; radiation partielle du plan d'extension N° 599 du 28 novembre 1980 ; modification du droit distinct et permanent de superficie du 19 juillet 1990 (parcelle N° 15429), avec la modification suivante :

Article 8 – Redevance

Le superficiaire s'engage à mettre sur pied, à la demande du superficiant, des prestations particulières, telles que passeport vacances, camps à prix modérés, etc., dont le coût facturé sera préférentiel pour les Lausannois. **Les prix de ces prestations particulières, notamment pour les jeunes et pour l'équithérapie seront fixés d'un commun accord avec le superficiant.**

Compte tenu de la valeur vénale du terrain et des prestations mentionnées ci-dessus, le superficiant fixe à dix mille francs (fr. 10'000.--) par année la redevance due par le superficiaire.

Cette redevance sera due annuellement, par avance, au trente juin, la première fois prorata temporis dès la date d'inscription de l'acte au Registre foncier.

Un intérêt de retard de cinq pour cent (5 %) l'an sera dû par le superficiaire dès l'échéance.

Le superficiaire consent d'ores et déjà à l'inscription d'une hypothèque légale en faveur du superficiant égale à trois redevances annuelles, soit trente mille francs (fr. 30'000.--).

La redevance sera indexée tous les cinq ans sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation ou de tout autre indice appelé à lui succéder, le départ de la première période étant fixé au début du mois suivant l'inscription au Registre foncier.

2. de radier, du plan général d'affectation, les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'autoriser la Municipalité à octroyer au Centre équestre lausannois SA une extension de 14'822 m² environ du droit distinct et permanent N° 15429 grevant 76'971 m² de la parcelle N° 15281 sise au Chalet-à-Gobet et de porter ainsi la

surface grevée à 91'793 m², aux conditions figurant au chiffre 8 du présent préavis ;

4. d'autoriser la Municipalité à constituer la Commune de Lausanne caution simple pour le ou les emprunts d'un montant maximum de Fr. 1'500'000.– à contracter par le Centre équestre lausannois SA ;
5. d'autoriser la Municipalité à octroyer à la Société vaudoise d'astronomie un droit distinct et permanent grevant 9'147 m² environ de la parcelle N° 15281 sise au Chalet-à-Gobet, aux conditions figurant au chapitre 9 du présent préavis ;
6. d'allouer une subvention de Fr. 500'000.– au Centre équestre lausannois SA pour la reconstruction des anciennes écuries de Beaulieu, à prélever sur le fonds du développement durable ;
7. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.– destiné à couvrir les frais d'équipement de la parcelle proposée sous forme d'un droit distinct et permanent à la Société vaudoise d'astronomie ;
8. d'amortir annuellement le crédit mentionné à la conclusion 7, à hauteur de Fr. 13'000.–, par le budget de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, Service des forêts, domaines et vignobles, rubrique 3201.331 ;
9. de faire figurer sous la rubrique 3201.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné à la conclusion 7 ;
10. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
11. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
12. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 10 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
13. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

**Interpellation
urgente**
Développement

Pierre Santschi (Les Verts) développe son interpellation urgente intitulée : « Vote des Suisses de l'étranger par Internet : quelle application informatique et quelles conséquences pour Lausanne ? ».

Réponse municipale

Daniel Brélaz, syndic, répond.

Discussion

Pierre Santschi (Les Verts) qui dépose la résolution suivante ; Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) ; Pierre Santschi.

*Résolution
Dépôt*

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité use de ses pouvoirs et de son influence pour tenir informés en permanence le Conseil communal et son Bureau de tous les développements liés à l'introduction du vote par Internet. »

*Vote sur la
résolution*

Le Conseil, à l'unanimité sans avis contraire mais avec quelques abstentions, **accepte** la résolution de M. Pierre Santschi (Les Verts).

Clôture

La séance est levée à 20 h 00.

Le président :

La secrétaire :

.....

.....